

TYPES DE SORTIE sorties sans nuitées

	Signification	Imprimés à utiliser	Délai	Parents	Autorisations	Assurances	Encadrement pour le déplacement
<p><u>Sorties de proximité</u> <u>OBLIGATOIRE</u> ET GRATUITE</p>	<ul style="list-style-type: none"> Sur le temps scolaire et qui ne dépasse pas une ½ journée S'effectue à pied ou par bus spécialement affrété 	<ul style="list-style-type: none"> Annexe 1 bis Si déplacement en car : annexes 3 et 4 en plus 	<ul style="list-style-type: none"> Le matin ou le midi avant la sortie La soumettre la veille serait préférable 	<ul style="list-style-type: none"> Information 	<ul style="list-style-type: none"> Directeur 	Sortie obligatoire donc assurance facultative	<p><u>Maternelle</u> : l'enseignant + 1 adulte ATSEM avec accord de la mairie Les AVSi ne sont pas considérés comme accompagnateur pour le groupe</p> <p><u>Elémentaire</u> : l'enseignant peut sortir seul avec sa classe</p>
<p><u>Sorties occasionnelles</u></p> <p><u>OBLIGATOIRE ET GRATUITE SUR TEMPS SCOLAIRE</u></p> <p><u>FACULTATIVE SI HORS TEMPS SCOLAIRE OU INCLUANT LA PAUSE DEJEUNER</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> Sortie sur temps scolaire avec contribution financière des parents Sortie sans nuitée pouvant dépasser les horaires scolaires (à pied ou en bus) Sortie sans nuitée sur le temps scolaire avec un bus de lignes régulières (Fil Bleu, Fil Vert...) 	<ul style="list-style-type: none"> Annexe 1 Si déplacement en car : annexes 3 et 4 en plus 	<ul style="list-style-type: none"> L'autorisation est délivrée au moins <u>3 jours à l'avance par le directeur</u> qui doit disposer d'un dossier complet au moins 1 semaine avant la date de la sortie 	<ul style="list-style-type: none"> Accord écrit obligatoire après description de la sortie 	<ul style="list-style-type: none"> Directeur 	Si la sortie dépasse les horaires scolaires, l'assurance est obligatoire	<p>Maternelle : 2 au minimum et 1 pour 8 (dont au moins l'enseignant de la classe) ATSEM avec accord de la mairie Les AVSi ne sont pas considérés comme accompagnateur pour le groupe</p> <p>Elémentaire : 2 au minimum et 1 pour 15 (dont au moins l'enseignant de la classe) Les AVSi ne sont pas considérés comme accompagnateur pour le groupe</p>

<p><u>Sorties régulières</u></p> <p><u>OBLIGATOIRE</u></p> <p><u>ET</u></p> <p><u>GRATUITE</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> Sortie inscrite à l'emploi du temps et qui s'inscrit dans la durée (projets EPS, culturels...) 	<ul style="list-style-type: none"> Annexe 1 bis si déplacement à pied ou en bus spécialement affrété et annexes 3 et 4 en plus Annexes 1 et 3 si déplacement en bus de ligne régulière Avec mention des dates et heures de chaque séance 	<ul style="list-style-type: none"> En début d'année ou en début de période dès connaissance des plannings 	<ul style="list-style-type: none"> Information 	<ul style="list-style-type: none"> Directeur 	<p>Sortie obligatoire donc assurance facultative</p>	<p>Maternelle : 2 au minimum et 1 pour 8 (dont au moins l'enseignant de la classe) ATSEM avec accord de la mairie Les AVSi ne sont pas considérés comme accompagnateur pour le groupe</p> <p>Elémentaire : 2 au minimum et 1 pour 15 (dont au moins l'enseignant de la classe) Les AVSi ne sont pas considérés comme accompagnateur pour le groupe</p> <p>Si la classe comporte des élèves de classe maternelle (ex : GS-CP), prendre l'encadrement de maternelle</p>
--	--	---	--	---	---	--	---

PRECISIONS :

- Pour les sorties occasionnelles hors-temps scolaire, les élèves peuvent être invités à rejoindre un autre lieu de rassemblement que l'école après accord des parents (formulaire d'autorisation sur le site « mission EPS 37 »). En cas de refus, même d'une seule famille, la dérogation est refusée donc le départ se fera de l'école. L'enseignant ne peut organiser de convois.
- Concernant l'encadrement dans le cadre d'un transport en car, l'ensemble des élèves, qu'ils soient d'une ou plusieurs classes, est considéré comme constituant une seule classe.
 - Ex : 29 CM1 de la classe A et 16 CM1 de la classe B
 - Cas 1 : effectif non globalisé classe A : 2 adultes et classe B : 2 adultes
 - Cas 2 : effectif globalisé Effectif total : 45 donc 3 adultes

RECOMMANDATIONS : ne pas oublier

- Les enfants qui ne sortent pas sont accueillis à l'école
- Emporter les fiches d'urgences, une trousse pharmacie, les PAI et les protocoles, un portable si possible
- Organiser son remplacement en cas de service
- Prévenir les intervenants (RASED, décroisement, échanges de service...)